

■ **Fonds de prévoyance pour le personnel de la maison Pignons Vorpe S.A.**, à Sonceboz-Sombeval, CH-073.7.004.572-3, Prévoyance du personnel de la fondatrice contre les conséquences économiques de la vieillesse, invalidité etc., Fondation (FOSC no 78 du 25. 04. 2003, p. 4, publ. 963980). Modification de l'acte de fondation: 8. 07. 2004. Nouveau nom:

Fonds de prévoyance patronal de Vorpe engrenages S.A.. Nouveau but: Prévoyance professionnelle, en faveur des salariés de la société Vorpe engrenages S.A. ainsi que des entreprises au sens du chiffre 2.4 des statuts, et fournir des secours et des prestations à bien plaisir : a) au salarié en cas de vieillesse, d'invalidité ou s'il est dans des situations de nécessité telle que maladie, accident ou chômage; b) au salarié dans des situations de nécessité telle que maladie, accident, chômage ou d'invalidité touchant son conjoint, ses enfants mineurs ou incapables d'exercer une activité lucrative ou d'autres personnes dont il assure l'entretien; c) en cas de décès du salarié, au conjoint survivant, ainsi qu'aux personnes dont il assumait la totalité ou la majeure partie de l'entretien au moment de son décès.

Journal no 2315 du 24.08.2004
(02426614 / CH-073.7.004.572-3)